



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 57491

## Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le sort des handicapés vieillissants, arrivant à l'âge qui est celui de la retraite pour les personnes valides. En effet, perdant leur statut juridique de personne handicapée pour celui de retraité, de nombreuses personnes sont contraintes de rejoindre une structure d'accueil non adaptée à leur handicap. Il lui demande donc quelles améliorations peuvent être apportées à la législation actuelle, en particulier dans le cadre de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, afin de faciliter la vie des personnes handicapées âgées de plus de soixante ans.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Vallini](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57491

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2001, page 740